

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : Cédric VOIRIN N/Réf: DU/CV/SP/10476 + 9819

Objet : Dépose du portique rue des Jardins

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS 28D RUE DE LA ROTONDE 25000 BESANCON

Besançon, le 2 2 OCT 2013

Cher Monsieur.

La dépose du portique (sens montant) a été programmée il y a quelques mois pour des raisons de sécurité. Ce dispositif était en effet souvent endommagé et s'était alors révélé dangereux pour les usagers (projection d'éclats lors de l'arrachage, pièces restant sur la chaussée ou restant dangereusement suspendues).

Il a donc été décidé de renforcer la signalisation d'annonce du passage à hauteur limitée et 4 panneaux « hauteur limitée à 2.35 » ont été implantés depuis la place des Déportés dans ce sens.

L'ensemble de la signalisation réglementaire est en place pour pouvoir anticiper cette limitation de hauteur. Néanmoins, conscient des problèmes de perception des panneaux (nombreux accidents), je vous informe qu'une signalisation spécifique lumineuse sera implantée en amont de l'ouvrage prochainement.

Espérant pouvoir limiter ou éviter les accidents sur cet ouvrage, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. et assistantes

> L'Adjointe au Maire déléguée à la Voirie et aux Déplacements Urbains

Nicole WEINMAN